

Programme LEADER 2021-2027

GAL Ouest Charente - Pays du Cognac

Comité de programmation du 16 janvier 2024



*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

Ordre du jour

1. Bilan de la programmation 2014-2020
2. Présentation de la composition du GAL 21-27
3. Présentation de la stratégie et de la maquette financière
4. Présentation des fiches actions
5. Présentation du fonctionnement et vote du règlement intérieur du GAL
6. Présentation de la grille de sélection des projets
7. Etude des projets en opportunité

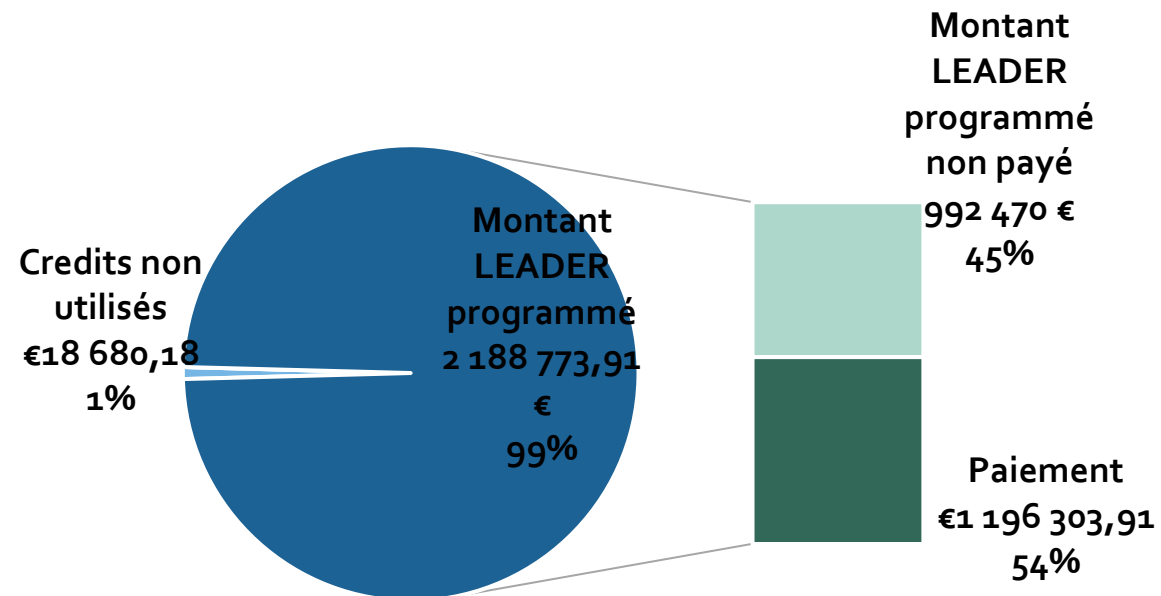
Ordre du jour

- 1. Bilan de la programmation 2014-2020**
2. Présentation de la composition du GAL 21-27
3. Présentation de la stratégie et de la maquette financière
4. Présentation des fiches actions
5. Présentation du fonctionnement et vote du règlement intérieur du GAL
6. Présentation de la grille de sélection des projets
7. Etude des projets en opportunité

BILAN LEADER 2014-2020

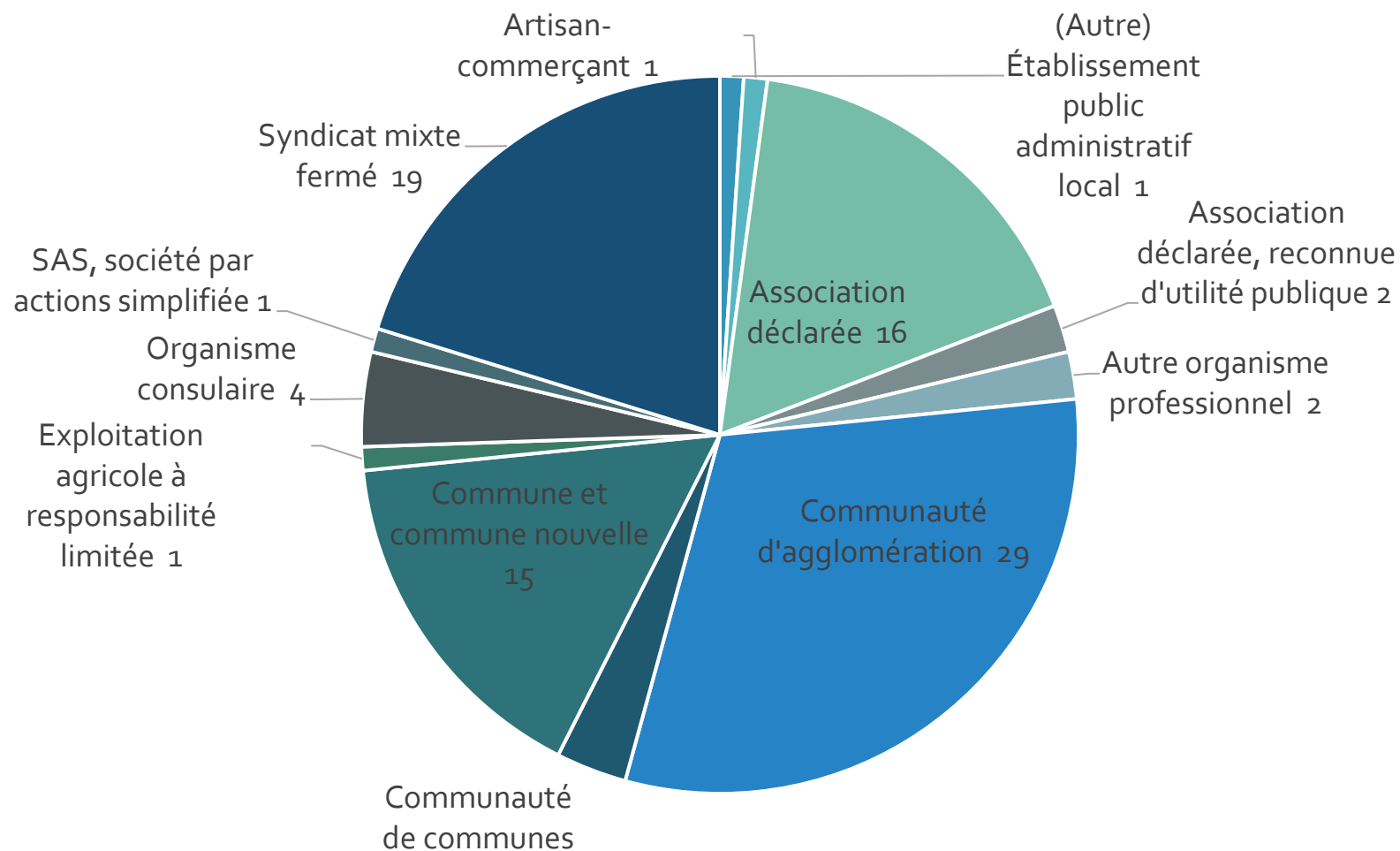
Fin de la programmation LEADER 2014-2020

MAQUETTE EN COURS	NOMBRE DE DOSSIERS PROG	MONTANT LEADER PROGRAMMÉ	% MONTANT PROG	DÉSENGAGEMENT	CREDITS NON UTILISES	PAIEMENT
2 207 454,09 €	94	2 188 773,91 €	99,15 %	170 040,11€	18 680,18 €	1 196 303,91 €



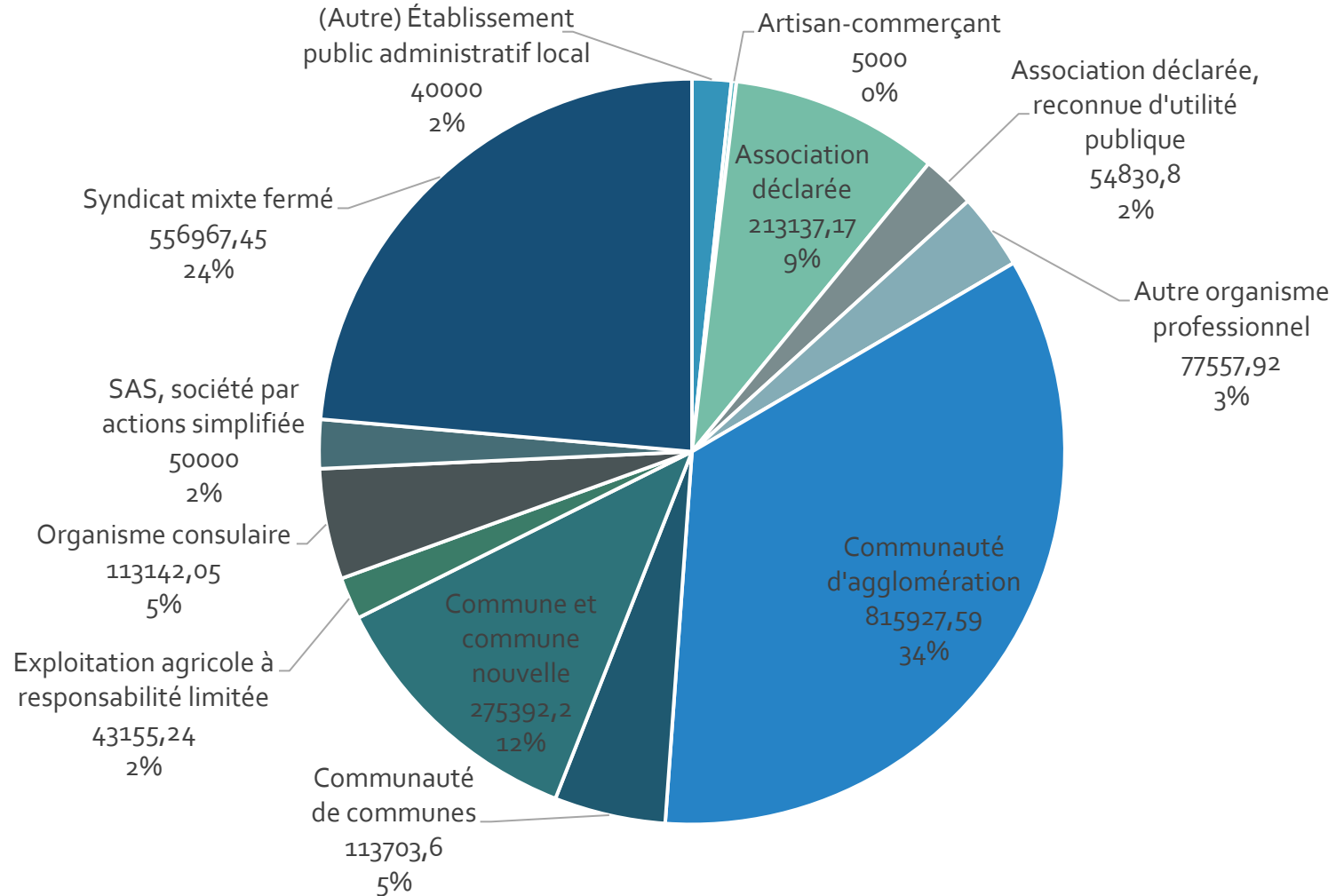
BILAN LEADER 2014-2020

Nombre de dossiers par type de porteur de projet



BILAN LEADER 2014-2020

Part de subvention FEADER par type de porteur de projet



Ordre du jour

1. Bilan de la programmation 2014-2020
- 2. Présentation de la composition du GAL 21-27**
3. Présentation de la stratégie et de la maquette financière
4. Présentation des fiches actions
5. Présentation du fonctionnement et vote du règlement intérieur du GAL
6. Présentation de la grille de sélection des projets
7. Etude des projets en opportunité

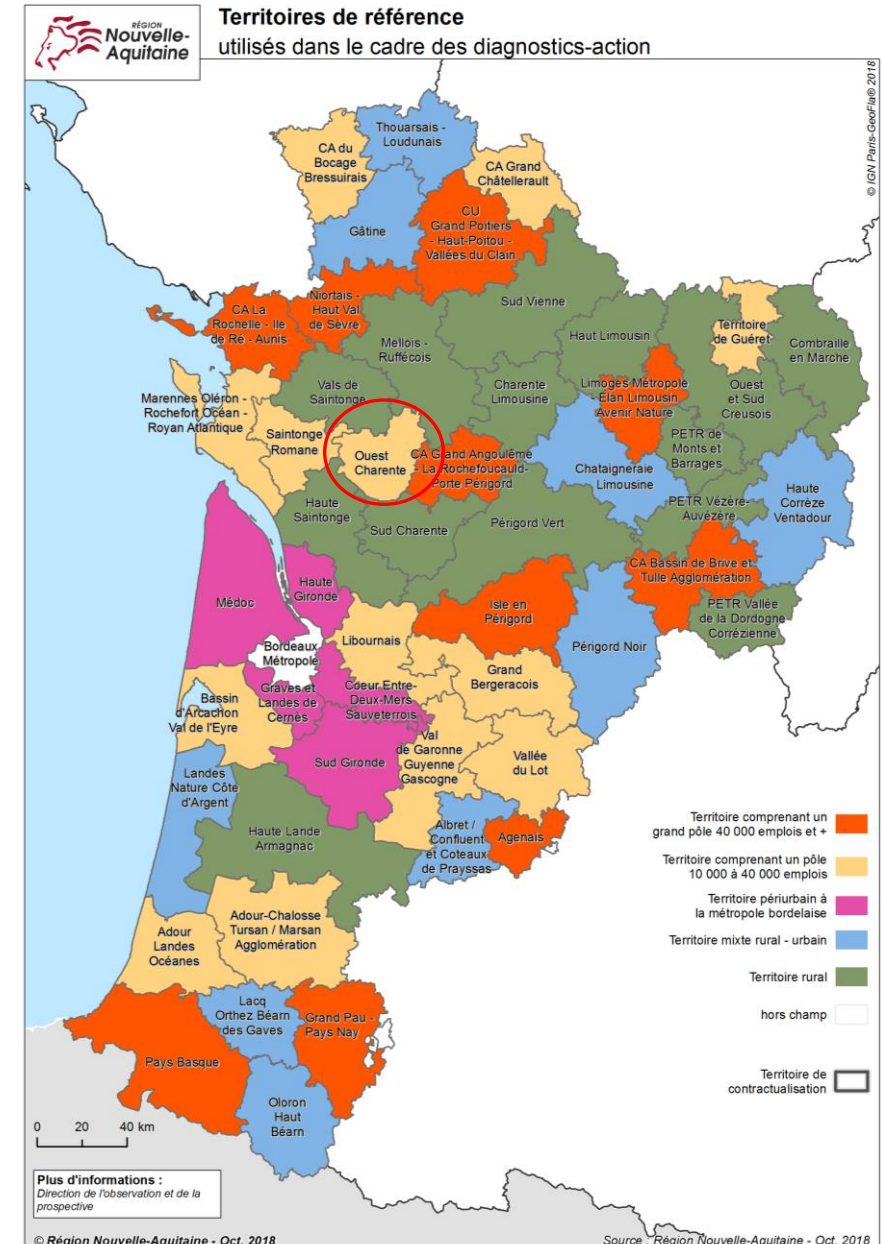
Composition du GAL

Collège Public	Collège Privé
PETR Ouest Charente	Chambre de commerce et d'Industrie de la Charente
Département de la Charente	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente
Charente eaux	Chambre d'agriculture de la Charente
EPTB Charente	Maison d'Agriculture Biologique de Charente
Syndicat du Bassin Versant du Né	Association Interprofessionnelle de la Trufficulture de Nouvelle-Aquitaine
SYMBA	Bureau National Interprofessionnel du Cognac
Communauté de Communes du Rouillacais	Union Générale des Viticulteurs Charentais
Grand Cognac	Syndicat des vins IGP charentais
Grand Cognac	La Fête du cognac
Grand Cognac	Centre International Des Spiritueux
Grand Cognac	Conservatoire du Vignoble Charentais
	Fédération de Charente de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
	Charente Nature
	Antenne Nature Loisirs Patrimoine
	Institut François Mitterrand
	League des Entrepreneurs du Rouillacais
	Office du tourisme de Cognac
	Office du tourisme de Rouillac
	Conseil de développement

Ordre du jour

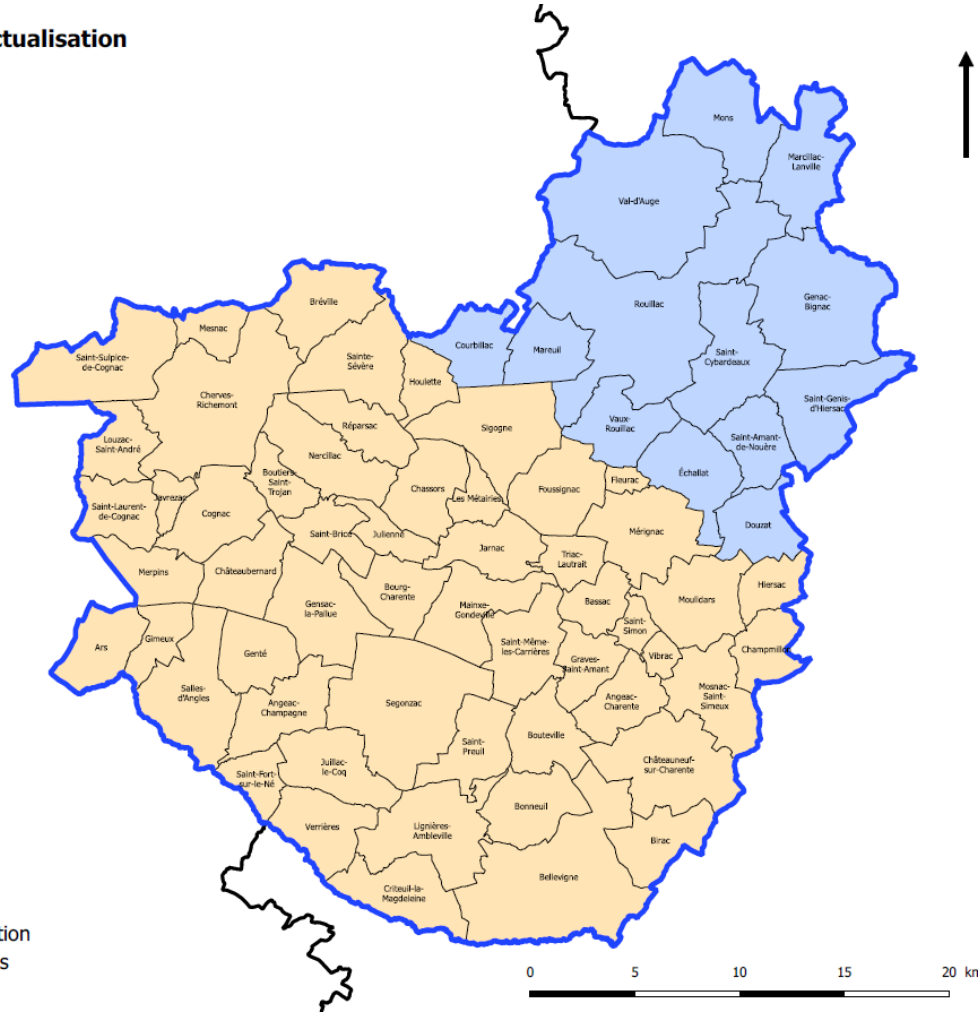
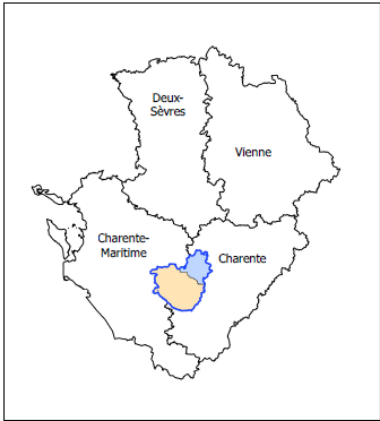
1. Bilan de la programmation 2014-2020
2. Présentation de la composition du GAL 21-27
- 3. Présentation de la stratégie et de la maquette financière**
4. Présentation des fiches actions
5. Présentation du fonctionnement et vote du règlement intérieur du GAL
6. Présentation de la grille de sélection des projets
7. Etude des projets en opportunité

LES TERRITOIRES DE CONTRACTUALISATION



LE TERRITOIRE DU GAL

Présentation du territoire de contractualisation



- 1 042,08 km²
- 79 818 habitants en 2019 (INSEE)
- 68 communes, 2 EPCI
- territoire comprenant un pôle d'emploi intermédiaire offrant entre 10 000 et 40 000 emplois

 Territoire de contractualisation
 Grand Cognac Communauté d'agglomération
 Communauté de communes du Rouillais

Enjeux

Objectifs
prioritaires

Fiches
actions

Une dégradation des milieux, des paysages et des ressources naturelles

Une hyper-spécialisation économique dans la filière Cognac

Une légère perte d'habitants alors que le territoire gagne des emplois

Une faible captation des dépenses touristiques

1. Accompagner et anticiper les transitions

2. Bien vivre et travailler en Pays du Cognac

3. Structurer l'offre touristique et faire de la culture et du patrimoine un levier de développement

FA 1
Préserver les ressources et anticiper les transitions



FA 2
Favoriser les synergies locales, encourager et accompagner les filières émergentes du territoire, notamment les circuits courts alimentaires



FA 3
Un urbanisme adapté au changement climatique



FA 4
Améliorer l'accès aux services de proximité, l'accueil des nouveaux habitants et favoriser l'entrepreneuriat en milieu rural



FA 5
Structurer et scénariser une offre slowtourisme et patrimoniale attractive



FA 6
Investir et développer l'offre des sites majeurs du territoire



FA 7 - Coopération



FA 8 - Animation/gestion



La maquette LEADER 2021-2027

Stratégie du territoire	Enveloppe financière		TOTAL	% de la maquette
	FEDER	LEADER		
Objectif prioritaire 1 : Accompagner et anticiper les transitions	350 000 €	367 256 €	717 256 €	24,01 %
Fiche-action 1 : Milieux naturels, biodiversité	350 000 €	-	350 000 €	11,71 %
Fiche-action 2 : économie/formation	-	367 256 €	367 256 €	12,29 %
Objectif prioritaire 2 : Bien vivre et travailler en Pays du cognac	850 655 €	-	850 655 €	28,47 %
Fiche-action 3 : urbanisme	450 655 €	-	450 655 €	15,08 %
Fiche-action 4 : économie et services en milieu rural	400 000 €	-	400 000 €	13,39 %
Objectif prioritaire 3 : Structurer l'offre touristique	570 000 €	590 000 €	1 160 000 €	38,82 %
Fiche-action 5 : slowtourisme	-	590 000 €	590 000 €	19,75 %
Fiche-action 6 : sites majeurs du territoire	570 000 €	-	570 000 €	19,08 %
Fiche-action 7 : coopération	-	50 000 €	50 000 €	1,67 %
Fiche-action 8 : animation/gestion	-	210 000 €	210 000 €	7,03 %
TOTAL	1 770 655 €	1 217 256 €	2 987 911 €	100 %

Ordre du jour

1. Bilan de la programmation 2014-2020
2. Présentation de la composition du GAL 21-27
3. Présentation de la stratégie et de la maquette financière
- 4. Présentation des fiches actions**
5. Présentation du fonctionnement et vote du règlement intérieur du GAL
6. Présentation de la grille de sélection des projets
7. Etude des projets en opportunité

FA 1 : Préserver les ressources, la biodiversité et valoriser les sites naturels

Types d'action	- Projets visant à la préservation et la restauration de milieux naturels - Projets visant à améliorer la connaissance des acteurs du territoire et sensibiliser les habitants
Dépenses et bénéficiaires éligibles	Toutes les dépenses et tous les bénéficiaires sauf : Les SCI et les particuliers Les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole Les grandes entreprises Les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature
Taux d'aide	Jusqu'à 100 %
Planchers	Double plancher de 25 000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 15 000 € d'aide FEDER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.
Plafonds	50 000 € d'aide FEDER. Un plafond de 25 000 € d'aide FEDER s'applique lorsque le bénéficiaire de l'aide est une entreprise.



FA 2 : Favoriser les synergies locales, encourager et accompagner les filières émergentes du territoire

Types d'action	• Projets visant à créer des synergies • Projets collectifs visant à la production d'énergie renouvelable • Projets visant à accompagner les filières émergentes
Dépenses et bénéficiaires éligibles	Toutes les dépenses et tous les bénéficiaires sauf : • Les investissements matériels et les projets d'ingénierie (immatériel et/ou coûts de personnel) des communes de plus de 25 000 habitants • Les SCI et les particuliers • Les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature • Les grandes entreprises
Taux de cofinancement	80 %
Planchers	Double plancher de 8000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 5000 € d'aide FEADER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.
Plafonds	50 000 € d'aide FEADER. Un plafond de 25 000 € d'aide FEADER s'applique lorsque le bénéficiaire de l'aide est une entreprise.

FA 3 : Un urbanisme adapté au changement climatique

Types d'action	- Projets visant à adapter l'urbanisme aux changements climatiques - Projets visant à densifier les centres-villes/centres-bourgs en améliorant l'efficacité énergétique des logements sociaux - Projets visant à développer ou renforcer les mobilités alternatives à la voiture individuelle et améliorer l'image du territoire
Dépenses et bénéficiaires éligibles	Toutes les dépenses et tous les bénéficiaires sauf : - Les SCI et les particuliers - Les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole - Les grandes entreprises - Les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature
Taux d'aide	Jusqu'à 100 %
Planchers	Double plancher de 25 000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 15 000 € d'aide FEDER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.
Plafonds	50 000 € d'aide FEDER. Un plafond de 25 000 € d'aide FEDER s'applique lorsque le bénéficiaire de l'aide est une entreprise.

FA 4 : Améliorer l'accès aux services, l'accueil des nouveaux habitants et favoriser l'entrepreneuriat

Types d'action	- Projets visant à améliorer l'accueil de nouveaux habitants, favoriser l'entrepreneuriat - Projets visant à améliorer l'accès à la culture - Projets visant à améliorer l'accès aux services de proximité
Dépenses et bénéficiaires éligibles	Toutes les dépenses et tous les bénéficiaires sauf : - Les SCI et les particuliers - Les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole - Les grandes entreprises - Les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature
Taux d'aide	Jusqu'à 100 %
Planchers	Double plancher de 25 000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 15 000 € d'aide FEDER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.
Plafonds	50 000 € d'aide FEDER. Un plafond de 25 000 € d'aide FEDER s'applique lorsque le bénéficiaire de l'aide est une entreprise ou lorsque le projet est une manifestation.



FA 5 : Structurer et scénariser une offre slowtourisme et patrimoniale attractive

Types d'action	- Projets visant à enrichir l'offre touristique - Projets visant à améliorer l'expérience et les services proposés aux visiteurs
Dépenses et bénéficiaires éligibles	Toutes les dépenses et tous les bénéficiaires sauf : - Les investissements matériels et les projets d'ingénierie (immatériel et/ou coûts de personnel) des communes de plus de 25 000 habitants - Les SCI et les particuliers - Les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature - Les grandes entreprises
Taux de cofinancement	80 %
Planchers	Double plancher de 8000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 5000 € d'aide FEADER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.
Plafonds	70 000 € d'aide FEADER. Un plafond de 25 000 € d'aide FEADER s'applique lorsque le bénéficiaire de l'aide est une entreprise ou lorsque le projet est une manifestation.

FA 6 : Investir et développer l'offre des sites majeurs du territoire

Types d'action	- Projets visant à renforcer la centralité des pôles touristiques - Projets visant à développer la multifonctionnalité des pôles touristiques
Conditions d'éligibilité	Projet en lien avec au moins un des 4 pôles touristiques ruraux du territoire : le site de fouilles d'Angeac-Charente, les carrières de Saint-Même-les-Carrières, le Château de Bouteville et l'amphithéâtre gallo-romain des Bouchauds.
Dépenses et bénéficiaires éligibles	Toutes les dépenses et tous les bénéficiaires sauf : - Les SCI et les particuliers - Les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole - Les grandes entreprises - Les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature
Taux d'aide	Jusqu'à 100 %
Planchers	Double plancher de 25 000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 15 000 € d'aide FEDER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.
Plafonds	150 000 € d'aide FEDER. Un plafond de 25 000 € d'aide FEDER s'applique lorsque le bénéficiaire de l'aide est une entreprise ou lorsque le projet est une manifestation.

Ordre du jour

1. Bilan de la programmation 2014-2020
2. Présentation de la composition du GAL 21-27
3. Présentation de la stratégie et de la maquette financière
4. Présentation des fiches actions
- 5. Présentation du fonctionnement et vote du règlement intérieur du GAL**
6. Présentation de la grille de sélection des projets
7. Etude des projets en opportunité

Fonctionnement





PARCOURS D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION



J'ai un projet



Je rencontre l'équipe d'animation du GAL pour échanger sur mon projet



Je dépose une pré-demande de subvention

Je présente mon projet devant le GAL, qui vote pour décider de l'attribution d'une subvention

Avis d'opportunité



L'ÉQUIPE D'ANIMATION DU GAL VOUS ACCOMPAGNE DANS L'ÉMERGENCE DE VOTRE PROJET, LA RECHERCHE DE PARTENAIRES ET LE MONTAGE DE VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION



Je reçois ma subvention

Instruction par la Région



Une fois le projet réalisé, je dépose ma demande de paiement



Le GAL valide le montant de la subvention

Sélection

Instruction par la Région



Je dépose mon dossier de demande de subvention

Rôle du comité de programmation

- **Élaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire** en lien avec la stratégie :
 - **Emettre une décision en opportunité** sur les dossiers reçus et instruits par le GAL
 - **Programmer, ajourner ou de rejeter** les dossiers proposés par les porteurs de projet au GAL



- **Travail de conseil et d'accompagnement** auprès des porteurs de projet
- **Proposer des modifications** aux fiches-actions ou à la maquette financière
- **Suivre l'avancée du programme**, la réalisation des objectifs fixés ainsi que l'évaluation
- Il ne peut délibérer que lorsque le principe du **double quorum** est respecté

Règlement intérieur

- Une invitation sera systématiquement envoyée aux titulaires et suppléants. Toutefois, **chaque structure n'aura qu'un seul droit de vote**
- La **transmission des documents** (1 semaine avant la réunion) et des comptes rendu se fera par **courrier électronique**
- Possibilité de faire participer des référents techniques ou d'organiser un comité technique
- Réunion du GAL :
 - **Présentiel**
 - Visio-conférence si les conditions ne permettent pas de se réunir en présentiel
 - Possibilité de faire une consultation écrite
- **Double quorum :**
 - **40% des structures sont représentées**
 - Plus de 50% des votants appartiennent au collège privé

Règlement intérieur

- Le secrétariat du Comité de Programmation est assuré par l'animateur LEADER
- **Présentation des dossiers par le porteur de projet** lui-même
- Si le maître d'ouvrage est un membre du GAL, il répondra aux questions pour la compréhension du projet mais sera invité à quitter la salle le temps des débats et du vote concernant son opération
- Les membres du GAL qui ont une fonction exécutive dans la structure en maîtrise d'ouvrage de l'opération devront également quitter la salle
- Mise en place d'une **grille de sélection** transparente et non-discriminatoire
- Le vote se fait à main levée (majorité simple)

Ordre du jour

1. Bilan de la programmation 2014-2020
2. Présentation de la composition du GAL 21-27
3. Présentation de la stratégie et de la maquette financière
4. Présentation des fiches actions
5. Présentation du fonctionnement et vote du règlement intérieur du GAL
- 6. Présentation de la grille de sélection des projets**
7. Etude des projets en opportunité

Proposition de grille de sélection

Critères	Note	Paramètres pris en compte dans la notation
Contribution aux objectifs stratégiques et opérationnels du programme LEADER	/5	• Lien avec la stratégie LEADER • Lien avec la priorité ciblée → Définitions des objectifs et des résultats attendus du projet • Qualité globale du projet → Capacité du porteur de projet
Principes LEADER	/5	• Dynamique collaborative/démarche ascendante • Dynamique collective/mise en réseau • Effet levier
Influence sur le territoire	/5	• Caractère innovant du projet pour le territoire • Effet sur l'économie locale/rayonnement • Capitalisation et transfert d'expérience
Caractère exemplaire	/5	• Projet solidaire • Exemplarité environnementale • Recherche de performance énergétique, mobilité durable
TOTAL	/20	

Note obtenue	< 10/20	10-11/20	12-13-14/20	≥ 15/20
Subvention maximum	Non sélectionné	30 %	50 %	100 %



Proposition règle de dégressivité

Pour les opérations récurrentes, dégressivité du taux d'aide :

Année	Taux maximum d'aide FEDER ou de cofinancement LEADER
1	100 %
2	70 %
3	60 %

Ordre du jour

1. Bilan de la programmation 2014-2020
2. Présentation de la composition du GAL 21-27
3. Présentation de la stratégie et de la maquette financière
4. Présentation des fiches actions
5. Présentation du fonctionnement et vote du règlement intérieur du GAL
6. Présentation de la grille de sélection des projets
- 7. Etude des projets en opportunité**

1. Aménagement de locaux existants en station sport, nature et patrimoine

- Porteur de projet : CDC du rouillacais

- Localisation : Saint Cybardeaux

DEPENSES		RECETTES		
POSTE DE DEPENSES	PRESENTE	FINANCEURS	MONTANT	TAUX
Travaux	154 000 €	EUROPE	41 000 €	23 %
Maitrise d'œuvre	16 000 €	REGION	40 000 €	22 %
Mobilier (Casiers, cimaises, mobilier, écran...)	10 000 €	DEPARTEMENT		
		ETAT	63 000 €	35 %
		AUTOFINANCEMENT PUBLIC	36 000 €	20 %
		TOTAL AIDES PUBLIQUES	180 000 €	100 %
		AUTOFINANCEMENT PRIVE		
Total	180 000 €	Total	180 000 €	100 %

Critères de sélection	Note
Contribution aux objectifs du programme LEADER	/5
Principes LEADER	/5
Influence sur le territoire	/5
Caractère exemplaire	/5
Total	/20

Taux maximum d'aide =



Fiche 6 **FEDER**

2. Création et aménagement d'une maison des vins Charentais

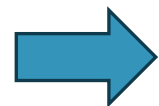
- Porteur de projet : Syndicat des vins IGP Charentais

- Localisation : Cognac

DEPENSES		RECETTES		
POSTE DE DEPENSES	PRESENTE	FINANCEURS	MONTANT	TAUX
Equipements et matériels	50 000 €	EUROPE	140 000 €	26,4 %
Ingénierie et études	50 000 €	REGION	47 326 €	9 %
Travaux gros-œuvre	140 000 €	DEPARTEMENT 16 et 17	60 000 €	11,3 %
Travaux second-œuvre	290 000 €	GRAND COGNAC	80 000 €	15 %
		VILLE DE COGNAC	20 000 €	3,8 %
		TOTAL AIDES PUBLIQUES	347 326 €	65,5 %
		AUTOFINANCEMENT PRIVE	182 674 €	34,5 %
Total	530 000 €	Total	530 000 €	100 %

Critères de sélection	Note
Contribution aux objectifs du programme LEADER	/5
Principes LEADER	/5
Influence sur le territoire	/5
Caractère exemplaire	/5
Total	/20

Taux maximum d'aide =



Fiche 2



3. Renforcement de la vente directe de noix

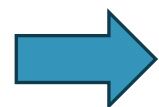
- Porteur de projet : SCEA La Noyeraie des Borderies

- Localisation : Louzac-Saint-André

DEPENSES		RECETTES		
POSTE DE DEPENSES	PRESENTE	FINANCEURS	MONTANT	TAUX
Chambre froide	14 164 €	EUROPE	21 462,40 €	50 %
Equipement frigorifique	12 105 €	REGION (PCAE)	12 880 €	30 %
WC local de vente	7 193 €	DEPARTEMENT		
Interphone local de vente/atelier	740 €	AUTRE		
Terrassement pour accès au local de vente	8 726 €	TOTAL AIDES PUBLIQUES	34 342,40 €	80 %
		AUTOFINANCEMENT PRIVE	8 585,60 €	20 %
Total	42 928 €	Total	42 928€	100 %

Critères de sélection	Note
Contribution aux objectifs du programme LEADER	/5
Principes LEADER	/5
Influence sur le territoire	/5
Caractère exemplaire	/5
Total	/20

Taux maximum d'aide =



Fiche 2



4. A toute Petite Vitesse



les 3aires

4 premières représentations gratuites :

- Echallat le 12 avril à 20h30 à la Salle des Fêtes
- Saint Gervais (Nanteuil-en-Vallée) le 13 avril
- Vars le 26 avril
- Grassac le 28 avril

4. A toute Petite Vitesse

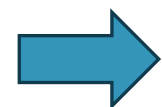
- Porteur de projet : Consortium coopérative

DEPENSES		RECETTES		
POSTE DE DEPENSES	PRESENTE	FINANCEURS	MONTANT	TAUX
Charges scéniques	6 700 €	EUROPE (3 GAL)	12 000 € X 3 = 36 000 €	58,5 %
Impressions photos livres	4 600 €	DEPARTEMENT	4 000 €	6,5 %
Communication	500 €	MSA	3 700 €	6 %
Défraiement	1 020 €	AUTRE		
Frais salariés	48 770 €	TOTAL AIDES PUBLIQUES	43 700 €	71 %
		AUTOFINANCEMENT PRIVE	17 890 €	29 %
Total	61 590 €	Total	61 590 €	100 %

- Localisation : les 3 aiRes

Critères de sélection	Note
Contribution aux objectifs du programme LEADER	/5
Principes LEADER	/5
Influence sur le territoire	/5
Caractère exemplaire	/5
Total	/20

Taux maximum d'aide =



Fiche 7



Liste pré-demandes déposées

FA	Intitulé du projet	Raison sociale du bénéficiaire	Montant Feader ou Feder demandé	Date AR
6	Réaménagement de locaux existant en station sport, nature et patrimoine - Ferme des Bouchauds	CDC du Rouillacais	150 000 €	01/12/2022
5	Création d'un parcours de découverte de patrimoine sur une application	Commune de Segonzac	30 511,20 €	01/02/2023
2	Création et aménagement d'une maison des vins Charentais	Syndicat des Producteurs et de promotion des vins de Pays Charentais	140 000 €	07/02/2023
5	<i>Création d'une "cité de l'éloquence" dédiée à l'histoire de la parole politique et de la parole des Présidents de la Vème République (1ère tranche des travaux)</i>	Institut François Mitterrand	39 500 €	01/03/2023
5	<i>Refonte de la muséographie de la Maison natale de François Mitterrand</i>	Institut François Mitterrand	50 000 €	01/03/2023
2	Réhabilitation des Halles de Cognac	Ville de Cognac	518 129 €	01/03/2023
4	Projet "Archéologie du souvenir" - Portraits d'ailleurs et d'aujourd'hui	Grand Cognac	8 580 €	24/02/2023
4	Spectacle La Fabuleuse Histoire du Cognac	Histoire et culture à Bourg-Charente	25 000 €	14/03/2023
2	Renforcement de la vente directe de noix	SCEA La Noyeraie des Borderies	21 462 €	30/05/2023

Liste pré-demandes déposées

FA	Intitulé du projet	Raison sociale du bénéficiaire	Montant Feader ou Feder demandé	Date AR
4	Création d'un multiple rural	Commune de St-Fort-sur-le-Né	74 558 €	28/06/2023
6	Vivre les dinosaures à Angeac-Charente	Grand Cognac	150 000 €	07/07/2023
5	Aménagement d'un site dédié au spectacle "La fabuleuse histoire du Cognac"	Histoire et culture à Bourg-Charente	50 000 €	04/09/2023
7	A toute petite vitesse	Consortium cooperative	12 000 €	12/09/2023
2	Maraichage Châteaubernard	Commune de Chateaubernard	30 000 €	15/10/2023
2	Salon Régional de la Truffe	AITNA	10 000 €	16/10/2023
5	Rénovation et mise en tourisme du lavoir de l'île de la Fuie	Commune de Chateaneuf-sur-Charente	14 989 €	15/11/2023
8	Animation du GAL Ouest Charente 2023	PETR Ouest Charente	7 123 €	22/11/2023
5	Conception et réalisation d'un circuit touristique numérique à la Prieurale de Lanville	CDC du Rouillacais	28 400 €	11/12/2023